MARCHÉS PUBLICS – AVIS DE PUBLICITÉ

MARCHÉ PUBLIC : PROFIL D'ACHETEUR

Les consultations en cours sont publiées sur le profil « Acheteur » de la communauté d'agglomération sur le site internet : https://www.marches-publics.info/Annonces/lister

Les données essentielles sont accessibles de la façon suivante, depuis https://www.marches-publics.info/Annonces/rechercher Sélectionnez « Données Essentielles » sur la ligne « Types d'annonces » ; Appuyez sur « Rechercher »

CONCESSION DE SERVICES POUR L'EXPLOITATION ET LA GESTION DES CENTRES AQUATIQUES COMMUNAUTAIRES (COULOMMIERS ET LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE)

Ugo PEZZETTA, Président de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie, informe que la communauté d'agglomération a signé, le 29 avril 2025, un contrat de concession avec la société PRESTALIS à laquelle est confiée la gestion et l'exploitation des deux centres aquatiques communautaires, pour une durée d'exploitation de 60 mois à compter du 1er juillet 2025.

Le choix du concessionnaire a été approuvé et la signature du contrat autorisée par délibération n° 2025-056 en date du 8 avril 2025.

Les administrés ont la possibilité d'avoir accès au contrat dans les conditions prévues par la loi sur l'accès aux documents administratifs du 17 juillet 1978. Celui-ci est consultable au siège social de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie, 11 rue du Général de Gaulle 77120 COULOMMIERS, tous les jours de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Télécharger la délibération N°2025-56

CONCESSION DE SERVICES POUR LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE SUR LE PÉRIMÈTRE NORD DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Ugo PEZZETTA, Président de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie, informe que la communauté d'agglomération a signé, le 19 décembre 2025, un contrat de concession avec la société SAUR à laquelle est confiée la gestion du service public de production et de distribution d'eau potable sur le périmètre Nord de la communauté d'agglomérations, pour une durée d'exploitation de 7,5 ans à compter du 1er janvier 2026.

Le choix du concessionnaire a été approuvé et la signature du contrat autorisée par délibération n° 2025-178 en date du 17 décembre 2025.

Les administrés ont la possibilité d'avoir accès au contrat dans les conditions prévues par la loi sur l'accès aux documents administratifs du 17 juillet 1978 et dans le respect du code des relations entre le public et l'administration et notamment du secret des affaires. Le contrat est consultable au siège social de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie, 11 rue du Général de Gaulle – 77120 COULOMMIERS, par tout tiers qui en fait la demande sur place du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, sur rendez-vous, ou par courriel : accueil@coulommierspaysdebrie.fr

Télécharger la délibération N°2025-178

CONCESSION DE SERVICES POUR LA GESTION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES SUR LE PÉRIMÈTRE NORD DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Ugo PEZZETTA, Président de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie, informe que la communauté d'agglomération a signé, le 19 décembre 2025, un contrat de concession avec la société SAUR à laquelle est confiée la gestion du service public d'assainissement des eaux usées sur le périmètre Nord de la communauté d'agglomération, pour une durée d'exploitation de 7,5 ans à compter du 1er janvier 2026.

Le choix du concessionnaire a été approuvé et la signature du contrat autorisée par délibération n° 2025-179 en date du 17 décembre 2025.

Les administrés ont la possibilité d'avoir accès au contrat dans les conditions prévues par la loi sur l'accès aux documents administratifs du 17 juillet 1978 et dans le respect du code des relations entre le public et l'administration et notamment du secret des affaires. Le contrat est consultable au siège social de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie, 11 rue du Général de Gaulle – 77120 COULOMMIERS, par tout tiers qui en fait la demande sur place du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, sur rendez-vous, ou par courriel : accueil@coulommierspaysdebrie.fr

Télécharger la délibération N°2025-179

CONCESSION DE SERVICES POUR LA GESTION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES SUR LE PÉRIMÈTRE EST DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Ugo PEZZETTA, Président de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie, informe que la communauté d'agglomération a signé, le 19 décembre 2025, un contrat de concession avec la société SAUR à laquelle est confiée la gestion du service public d'assainissement des eaux usées sur le périmètre Est de la communauté d'agglomération, pour une durée d'exploitation de 7,5 ans à compter du 1er janvier 2026.

Le choix du concessionnaire a été approuvé et la signature du contrat autorisée par délibération n° 2025-180 en date du 17 décembre 2025.

Les administrés ont la possibilité d'avoir accès au contrat dans les conditions prévues par la loi sur l'accès aux documents administratifs du 17 juillet 1978 et dans le respect du code des relations entre le public et l'administration et notamment du secret des affaires. Le contrat est consultable au siège social de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie, 11 rue du Général de Gaulle – 77120 COULOMMIERS, par tout tiers qui en fait la demande sur place du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, sur rendez-vous, ou par courriel : accueil@coulommierspaysdebrie.fr

Télécharger la délibération N°2025-180

AVIS DE PUBLICITÉ : ACTIVITÉ DE GESTION TECHNIQUE ET COMMERCIALE DES HALTES FLUVIALES

Avis d'appel public à candidature communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie sur le commune de La Ferté-sous-Jouarre – 77.

Télécharger l'avis de publicité

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE

13 rue du Général de Gaulle
77120 COULOMMIERS

01 64 75 38 90

Nous contacter

Copyright 2026 Communauté d’agglomération Coulommiers Pays de Brie